



Le Mans, le 8 août 2019

## Subventions - Planning familial en Sarthe

Le budget consacré aux EICCF (Établissements d'information, de consultation et de conseil familial) est stable au niveau national : 2 544 875 € sont consacrés à ces dispositifs depuis 2016 et la projection budgétaire 2026, à ce jour, prévoit de maintenir ce montant.

Jusqu'à fin 2017, la répartition des crédits dédiés aux EICCF, tant au niveau régional que départemental, était fondée sur le critère historique de la présence d'EICCF sur le territoire.

Un rapport rendu par le cabinet Itinere Conseil, mandaté par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), a fait ressortir une répartition territoriale très inégale et de très fortes disparités selon les territoires : 9 départements, dont la Loire-Atlantique et la Sarthe, concentraient 25 % des crédits nationaux.

La DGCS a donc modifié la répartition des crédits à partir d'indicateurs des besoins auxquels les EICCF répondent dont, notamment la part des jeunes de 12 à 24 ans dans la population (dimension éducation à la vie relationnelle des jeunes) et le nombre d'affaires soumises au juge aux affaires familiales (dimension difficultés familiales). Ces nouvelles clés de répartition ont été négociées au niveau national en concertation avec les têtes de réseaux associatifs dont le Mouvement français pour le planning familial (MFPF).

En vue d'une application pour l'année 2019, les associations ont été informées dès 2018, tant par leurs réseaux nationaux impliqués dans cette réforme que par les Directions départementales de la Cohésion Sociale (DDCS) et les Délégué·e·s départementaux aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE), de ces nouveaux critères et de leur impact progressif jusqu'en 2026 afin que les EICCF anticipent les réorientations budgétaires nécessaires et que tout citoyen, quel que soit son département, puisse avoir un égal accès, grâce à la solidarité nationale, à ce service d'information, de consultation et de conseil familial.

Pour la Sarthe, le planning familial a reçu en 2018 une subvention de 42 730 € et en 2019 une subvention de 33 157 € (au titre de l'EICCF de la Sarthe) et de 16 478 € (au titre de l'EICCF de la Mayenne) soit 49 635 €.

Par ailleurs il convient de préciser que le Secrétariat chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations a octroyé chaque année, depuis deux ans, une enveloppe supplémentaire de 100 000 € pour le planning familial au niveau national, à charge pour l'association de les répartir sur différents projets.

Enfin, il faut signaler que les EICCF s'inscrivent en complémentarité des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) financés par les Conseils départementaux. Il existe 7 CPEF en Loire-Atlantique et 9 dans la Sarthe.

Pour finir, le budget consacré à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes est globalement en hausse dans les Pays-de-la-Loire.

Préfecture de la Sarthe  
Place Aristide Briand - 72041 Le Mans cedex 9

☎ 02.43.39.72.72 - [www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr) – Twitter [@Prefet72](https://twitter.com/Prefet72) – Facebook : [Préfecture de la Sarthe](https://www.facebook.com/Prefecture.de.la.Sarthe)